



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS**

**FORCE OUVRIÈRE**

## **Compte-rendu de l'audio-conférence situation sanitaire du 15/04/21**

L'audio-conférence est présidée par M. Martinez, directeur interrégional.

### **1. Etat de Situation sanitaire sur le Grand Est (données de la Préfecture) :**

Depuis la fin mars la situation dans la direction interrégionale du Grand-Est est devenue préoccupante. Dans la quasi totalité des 10 départements du Grand-Est, le taux d'incidence est uniforme et dépasse 300 sauf le 67 avec un taux de 232. La situation virale est supérieure à la normale.

Au 13 avril dans les hôpitaux , plus de 110 % des lits de réanimation sont consacrés au COVID. Les tensions se généralisent à tous les établissements hospitaliers. Seule la stratégie vaccinale s'accélère et pourra permettre de sortir de la crise. Au 11 avril 2021, 932 749 personnes (soit 16.9% de la population du Grand-Est) ont reçu au moins une première dose.

### **2. Situation au sein de la DIGE :**

Les nouveaux cas sont assez limités en douane, pour seulement 2 nouveaux cas à ce jour (1 pour la DR de Strasbourg, 1 pour la DR de Reims). On relève également 4 cas contact en septaine : 2 pour la DR de Mulhouse, 2 pour la DR de Reims, 4 cas pour la DR de Strasbourg.

Suites aux annonces gouvernementales quant au confinement du territoire, le DI a donné aux directeurs la consigne de faire télétravailler le PLUS POSSIBLE d'agents ce mois-ci. Il s'agit toujours de limiter la présence des collègues dans les bureaux et espaces partagés (bureaux, lieux de repas, transports). Certaines tâches et fonctions restent cependant difficilement télétravaillables (accueil du public, encaissement de chèques...) Contrairement à l'année dernière, il n'y a pas rupture d'activité économique. Cet effort de télétravail intensifié sera seulement actif sur ce mois de confinement (le télétravail est la règle, le présentiel l'exception). Le télétravail doit être compris comme un moyen de lutter ensemble contre cette épidémie.

Point sur le matériel pour le télétravail : 380 PC vont être livrés, dont 210 par l'UGAP. Chaque PC devra d'abord être configuré par un TSI afin d'y installer les applications propres au palier technique de la douane. Les TSI proposent aussi aux agents de conserver leurs anciennes données et les transférer sur leur nouveau PC, ce qui augmente considérablement la charge de travail de TSI.

Mesures relatives à la fermeture des écoles : les vacances scolaires ont été unifiées sur toute la France. Est relevée la nécessité pour certains collègues de pouvoir bénéficier d'ASA. Cela a conduit à plusieurs interprétations : tout d'abord, seuls les parents d'enfants de moins de 16 ans et dont les missions ne sont pas télétravaillables pouvaient bénéficier de ces ASA. Puis, suite à interventions, cette possibilité a été étendue aussi aux parents dont les missions sont télétravaillables. Une

attestation sur l'honneur pour le parent qui a recours à ces ASA a été demandée. Pour les enfants de collèges qui ne reprennent pas au 26 avril mais la semaine suivante, une interrogation se pose puisque ces ASA sont prévues seulement jusqu'au 26 avril par les notes respectives. Le Directeur interrégional annonce qu'il a pris la décision que le recours à ces ASA sera prolongé localement sur le même mode de fonctionnement.

### **3. Points divers sur les masques, les vaccinations, et les attestations :**

- Les masques FFP2: En Surveillance, les agents ont reçu un message début avril, par lequel il était indiqué que pour certaines situations particulières comme les fouilles à corps, il serait nécessaire d'avoir des masques FFP2. Suite au conseil d'administration de la DG hier, il a été rendu compte que la DG continue son examen approfondi de cette nécessité. S'il s'avérait que cela fut décidé comme nécessaire, la DG engagerait une commande en ce sens.

- Vaccinations: avec MFP Services, les agents du MEFR pourront être vaccinés par leur médecin de prévention. Ce dispositif s'appuiera sur les dispositions en cours. Ce dispositif a déjà commencé sur Paris. Il a pour but d'être étendu aux autres régions.

Suite à une question quant au fait qu'en Moselle, le vaccin ASTRAZENECA a été écarté politiquement, le Directeur interrégional rappelle que la préfecture de zone explique toujours que cette vaccination avec ASTRAZENECA doit être utilisée en grande masse.

- Attestations: le Directeur Interrégional rappelle que la commission d'emploi doit suffire, même si elle n'indique pas le lieu de travail, comme le rappelait un message "Flash-SG - agents des MEFR". Le Directeur Interrégional rappelle que le document mentionné sur le "Flash-SG- agents des MEFR" est une "carte professionnelle", et non une commission d'emploi, qui a la même force probante que les autres commissions d'emploi des autres forces de l'ordre, et pour laquelle chacun d'entre nous a prêté serment devant un tribunal. Il propose que chacun lui fasse remonter tout problème en ce sens. Pour les stagiaires et les vacataires, il faudra par contre que des attestations leur soient rédigées.

- Prochains GT et CTSD :

Un GT sur le transfert des missions fiscales dans le Grand-Est est prévu le 03 mai prochain et le CTSD sur ce thème se tiendra le 20 mai.

**Monsieur Martinez remercie l'ensemble des participants et les informe d'une prochaine audio-conférence le vendredi 07 mai prochain à 14h00.**